



## Deduction Absence apprenti

Par **jenny2202**, le **28/07/2013** à **18:49**

Bonjour,

Je suis apprenti depuis 3 ans chez le même employeur. Je souhaite rompre mon contrat. Chaque mois mon employeur reçoit de mon cfa mes relevés d'absence mais il ne m'ont jamais déduit mes absences.

Aujourd'hui il me menace de me les enlever si je part.

A-t-il le droit?

Par **P.M.**, le **28/07/2013** à **20:14**

Bonjour,

De toute façon, vous ne pourriez rompre le contrat d'apprentissage que par accord amiable avec l'employeur ou sur décision du Conseil de Prud'Hommes...

L'employeur a 3 ans pour opérer une régularisation sur les salaires qui est le délai de prescription...

Par **jenny2202**, le **28/07/2013** à **20:29**

Merci pour votre réponse.

Une dernière question: même si dans leurs politiques il les déduit jamais, c'était leur choix de pas me les déduire et la comme je veux passer mes congés jusqu'à la fin de mon contrat il me menace

Par **P.M.**, le **28/07/2013** à **20:59**

D'abord, c'est l'employeur qui fixe les dates des congés payés et vous ne pouvez pas formellement en imposer les dates, ensuite, ce n'est pas parce que cela ne s'est pas fait dans le passé que cela ne peut pas se faire maintenant...